



REGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

L'EUROPE EN RÉGION



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de Suivi

Consultation écrite du 24 avril au 9 mai 2023

Compte rendu



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Appel à projets FSE+ 2023 et Grilles de sélection FEADER

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'Autorité de gestion a soumis au vote des membres du Comité :

- d'une part, un **appel à projets 2023 FSE+** relatif à la **découverte des métiers et des parcours de formation** ;
- d'autre part, les **grilles de sélection** des dispositifs suivants du **Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027** :
 - 73.01.01 - PCAE – Plan de modernisation des élevages
 - 73.01.02 – PCAE - Investissements collectifs
 - 75.01.01 - Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) pour les Jeunes Agriculteurs
 - 75.05.01 - Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) pour les Nouveaux Agriculteurs

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 24 avril et le 9 mai 2023 inclus**.

Résultats du vote

PROPOSITIONS	Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS	RESULTATS
Appel à projets 2023 FSE+ «Découverte des métiers et des parcours de formation »	6	4	0	2	0	APPROUVE
Grille PSR 73.01.01	6	4	1	1	0	APPROUVEE
Grille PSR 73.01.02	6	4	0	2	0	APPROUVEE
Grille PSR 75.01.01 et 75.05.01	6	4	0	2	0	APPROUVEE

Les versions approuvées de l'appel à projets FSE+ et des grilles de sélection FEADER ainsi que les réponses de l'autorité de gestion aux remarques/questions formulées au cours de la consultation sont jointes au présent compte rendu.

Modification de certains critères d'éligibilité du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

L'Autorité de gestion a informé le Comité de suivi de la modification de certains critères d'éligibilité du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 (modification des options de coûts simplifiés pour les OS 1.1 et 1.2 et de l'application des critères d'éligibilité pour l'axe 2).

Aucune remarque/observation n'a été formulée par les partenaires au cours de la consultation.

Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de suivi

Consultation écrite / Session de vote du 24 avril au 9 mai 2023

Remarques / questions du partenariat

Date	Organisme	Remarques / questions des partenaires	Réponses de l'AG
09/05/2023	CONFEDERATION PAYSANNE NOUVELLE-AQUITAINE	<p>Grille PSR 73.01.01 - PCAE – Plan de modernisation des élevages : Nous regrettons que l'agriculture hors-sol soit encore soutenue par la Région dans cet appel à projet. L'industrialisation de l'agriculture ne peut plus être financée sur deniers publics, des choix d'orientation clairs doivent être pris. Aussi, au vu des enjeux de renouvellement des générations en agriculture, il est indispensable que les dispositifs d'accompagnement financier priorisent les « jeunes agriculteurs » ou « nouveaux agriculteurs », mais les porteurs de projets qui s'installent sans la DJA ou DNJA ne doivent pas être écartés. Nous nous étonnons également que le critère de la transhumance ait été supprimé alors qu'il s'agit d'un réel atout pour les fermes qui la pratique, qui sont alors plus autonomes et plus résilientes. Cette pratique doit perdurer et être soutenue. Par ailleurs, nous trouvons que le plancher établi à 25 000 euros est trop élevé. Nous proposons de l'abaisser à 10 000€ pour toutes les fermes, et pas seulement pour les projets de biosécurité. Ceci permettrait à plus de paysans d'accéder aux fonds régionaux, notamment à ceux qui auraient des besoins en investissements modérés. Au vu de la conjoncture actuelle (augmentation des prix des matières premières, du marché etc.), ce seuil est bien trop important et ne fera que pousser à l'investissement. Il ne semble pas adapté aux petites structures et à certaines filières (apiculture par exemple). Ce haut plancher induit finalement l'écartement de certains projets jugés comme n'étant pas « d'avenir » ? Il est essentiel que les petites fermes puissent émerger à cet appel à projet et qu'elles soient même prioritaires.</p>	<p>La grille de sélection proposée permet d'orienter les financements du PME sur les projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales définies dans la stratégie du PSR Nouvelle-Aquitaine, à savoir : l'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des élevages tout en accélérant leur transition agroécologique, en lien avec la feuille de route Néo Terra de la Région. Il s'agit de soutenir les projets répondant aux enjeux suivants : bien-être animal et sécurité sanitaire, adaptation et atténuation au/du changement climatique, réduction de l'impact des activités sur l'environnement, gestion des effluents et renouvellement des générations. La Région a notamment élargi l'accompagnement à l'installation aux futurs agriculteurs de plus de 40 ans dans le but de leur faire bénéficier des formations liées au parcours. Cette disposition est de nature à subventionner un plus grand nombre d'agriculteurs et à mieux préparer les futurs agriculteurs aux défis de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique. Accorder des points uniquement aux futurs agriculteurs s'inscrivant dans un parcours de préparation au métier s'en trouve donc justifié. Le critère de la transhumance n'a pas été supprimé mais englobé dans l'item système pâturant. La seule transhumance ne permet pas de prendre en considération de manière générale des élevages pratiquant le pâturage présentant des externalités comparables citées: autonomes et résilients. L'augmentation des prix a eu pour effet d'accroître le montant des investissements. Au vu des données des appels 2021 et 2022, moins d'un dossier sur 10 était en dessous de 25k€ de dépenses éligibles. Compte tenu de ces deux éléments, la progression du plancher ne présente pas le caractère à pénaliser l'accès des petites exploitations comme d'ailleurs l'apiculture. Cette décision démontre la volonté de centrer les fonds européens sur des investissements structurants des élevages dans le cadre de la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique.</p>
09/05/2023	CONFEDERATION PAYSANNE NOUVELLE-AQUITAINE	<p>Grille PSR 75.01.01 et 75.05.01 - Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) : Nous soulignons que dans le cas de la DNJA, la Région a pris en compte certaines remarques de la Confédération Paysanne, notamment via la considération des HCF et le soutien fort à l'AB. Malgré cela, nous ne pouvons que nous abstenir pour les raisons suivantes. Tout d'abord, la HVE est placée au même niveau que l'AB, alors qu'elle ne respecte en rien le même cahier des charges cohérent avec la nature. Aussi, le socle de la zone montagne a été abaissé, alors que l'installation en montagne demande des investissements plus importants de par la topographie des fermes. Enfin, nous saluons la prise en compte des herbivores dans le volet outil de production, mais nous déplorons le fait que ce volet reste une enveloppe supplémentaire liée à l'investissement, sans réel lien avec la feuille de route Néo Terra, le tout étant accentué par la progressivité de la subvention.</p>	<p>L'autorité de gestion régionale a eu l'occasion de débattre des éléments évoqués par le partenaire lors de réunions dédiées à la fiche PSR : en Comité Régional d'Installation Transmission (CRIT) et en groupe de travail dédié. Ces échanges ont permis la prise en compte de certaines remarques.</p>
09/05/2023	DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES	<p>Grille PSR 73.01.01 - PCAE – Plan de modernisation des élevages : 1 - Thématique de sélection : projet en lien avec une diversification des revenus de l'exploitation, réorientation ou reconversion de production Compte tenu de la grippe aviaire et de son impact économique majeur sur la filière avicole, soit l'arrêt ou la réorientation de nombreux élevages, il conviendrait de relever le scoring de 15 à 70 points du critère de sélection : - projet portant sur la création d'un atelier d'élevage non existant sur l'exploitation au moment de la demande d'aide et sur lequel porte 100 % des investissements éligibles retenus et plafonnés (sans aucun animal présent en n-1 sur cet atelier) Il s'agit de soutenir la reconversion des exploitations concernées, à l'image de ce qui est proposé pour la reconversion du vignoble qui, lui, bénéficie d'un scoring de 70 points au sein de la même thématique de sélection. - projet portant sur la création, la modernisation ou le développement d'un atelier d'élevage dans le cadre de la réorientation de la production viticole de l'exploitation, dans la mesure d'un arrachage de 3 ha de vigne au minimum, sans replantation. 2 -Thématique de sélection : Projet en lien avec une stratégie de filières en cohérence avec les plans filières de la Région Nouvelle Aquitaine La liste des organisations collectives visées dans le critère de sélection : « Adhésion à une organisation collective en lien avec une activité de transformation et/ou de commercialisation.... » est-elle fermée ? Sinon intègre-t-elle des organisation telles que Manger Bio Ensemble, Réalis ou les marques issues des Plans Alimentaires Territoriaux ?</p>	<p>1- L'autorité de gestion ne souhaite pas modifier le scoring de ce critère de sélection. En effet, il existe un plan d'action au sein de la filière viticole en vue de la réorientation de la production or il n'en est pas de même pour la filière avicole. 2- La liste des organisations collectives énumérées dans le critère est non-exhaustive. Dans le cas d'une organisation collective non listée, l'autorité de gestion invite les porteurs de projets à contacter les services instructeurs.</p>